



AMBASSADE DE SUISSE
EN FRANCE

E.V.D. HANDELSABTEILUNG	
No.	Fr. 870. AYA
GATT	
EE	2/12
R - 1. DEZ. 1970	
Kopie an	

75 PARIS 7e, le 27 novembre 1970

142, Rue de Grenelle
Tél. 468-62.92
Télex 27969
Chèques Postaux Paris 5695-57
Réception: 9 h. à 11 h. 45

Réf.: 512.211.4. - BM/mab

Division du commerce
Département fédéral
de l'économie publique

3003 B e r n e

Monsieur l'Ambassadeur,

Le soussigné a participé, ce matin, à une réunion d'une demi-douzaine de directeurs suisses des plus importantes entreprises de l'industrie mécanique suisse en France (Escher-Wyss, Sulzer, Buhler, etc.) membres de la Commission économique de la Chambre de commerce suisse en France. La réunion avait été convoquée et était présidée par M. Charles Gueissaz, Directeur d'Escher-Wyss (France). Le but en était le suivant.

Compte tenu de la surcharge extraordinaire de l'industrie mécanique suisse et des difficultés de main-d'oeuvre, la question se pose de savoir si une aide peut être apportée à ce secteur de notre économie, en recherchant en France des sous-traitances valables. Les organisateurs de cette réunion partent de l'idée que les grandes entreprises suisses disposent en France, par leurs filiales dans ce pays, des relations nécessaires et qu'il convient d'aider surtout les petites et moyennes entreprises suisses en leur fournissant des adresses d'entreprises françaises valables intéressées à des travaux de sous-traitance pour la Suisse.

Les organisateurs avaient pensé, à l'origine, organiser ce service en engageant dès maintenant un ingénieur compétent, connaissant bien le marché et dont le salaire et les frais auraient été couverts par une cotisation spéciale payée par les intéressés en Suisse.

La V.S.M., à laquelle M. Gueissaz s'est adressé à ce sujet, en la personne de son directeur M. Steffen et de son assistant, M. Sommer, s'est montrée très intéressée par l'aide qui pourrait ainsi être apportée à l'industrie suisse. Toutefois, elle estime préférable de faire d'abord un essai, de ne pas engager de personnel pour le moment et de voir si le service en question est appelé à se développer. Tenant compte de ces remarques, les organisateurs envisagent de créer un "pool"



à Paris entre les différents industriels suisses de la mécanique, chacun de ses membres étant chargé, dans sa spécialité, d'indiquer les sous-traitants valables qu'il connaît en France, les capacités disponibles, etc. Ces renseignements seraient alors communiqués par la V.S.M. aux intéressés en Suisse, qui se mettraient directement en rapport avec les sous-traitants.

La discussion a montré que tous les participants estimaient que la mise sur pied d'un tel service serait utile. Les expériences faites avec certains services déjà existants - appelés bourses de sous-traitance - où l'on s'adresse à un office ou une maison spécialisée pour établir de tels contacts, sont plutôt décevantes. Il est préférable de créer, pour nos entreprises, un service adapté à nos besoins et à nos exigences techniques, fondé sur l'expérience que les grandes entreprises suisses de France ont déjà faite avec des entreprises françaises dont les machines ou le personnel sont valables, mais qui sont parfois et à certaines époques sous-employées.

Le soussigné a relevé, pour sa part, que les autorités françaises verraient certainement d'un oeil favorable un appui ainsi donné à des entreprises françaises dans des régions où le gouvernement cherche à créer des unités industrielles. C'est en particulier le cas de l'Aquitaine où il existe une main-d'oeuvre très qualifiée et où les salaires sont de 30 % moins élevés que dans la région parisienne. En revanche, il y a lieu de réserver l'attitude que pourrait avoir l'administration française au cas où la sous-traitance suisse se développerait d'une manière considérable et se situerait principalement en bordure de la frontière.

Le soussigné n'a pas voulu faire de réserve en ce qui concerne le point de vue que pourraient avoir nos autorités en la matière, puisqu'il s'agit pour le moment d'un essai, forcément limité. Mais le problème pourrait se poser différemment si la Suisse se lançait dans des opérations de sous-traitance sur une large échelle en France - et dans d'autres pays voisins ou non. Il y aurait peut-être aussi des problèmes douaniers.

Un essai va donc être fait dans le sens indiqué ci-dessus. S'il est concluant, il n'est pas impossible qu'un service de sous-traitance soit mis sur pied avec un personnel stable et qui, travaillant dans le cadre de la Chambre de commerce suisse en France, serait en fait en charge et sous la responsabilité de la V.S.M.

Une copie de la présente lettre est adressée au Service économique et financier du Département politique fédéral.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse:

L. E. Bauermeister